

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 décembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, M. Chabani, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre

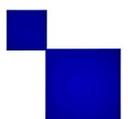
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Taïbi  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani  
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Cannarozzo donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Constant, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, Mme Lagarde, Mme Franclet

-----



## **Délibération n° 2024-XII-41 du 19 décembre 2024**

### **BUDGET CLIMAT 2025 DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

**Le conseil départemental,**

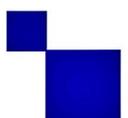
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

**après en avoir délibéré,**

- PREND ACTE de la présentation du budget climat départemental pour l'année 2025 ;



- APPROUVE la reconduction de la démarche en 2025 en enrichissant l'analyse environnementale de nos dépenses dans le sens proposé par le rapport ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*